



Les Touches

**COMMUNE DES TOUCHES  
PROCES- VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2021**

Le vendredi 26 novembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil – Mairie des Touches, sous la présidence de madame Laurence GUILLEMINE, Maire de la commune DES TOUCHES.

**Présents : Laurence GUILLEMINE, Stanislas BOMME, Bruno VEYRAND, Floranne DAUFFY, Frédéric BOUCAULT, Martine BARON, Aurélien LEDUC, Maryse LEDUC, Patrick CHOUPIN, Aurore MICHEL, Catherine SCHEFFER, Thierry VITRE, Marina AUBRY, Anthony DOURNEAU**

**Absents excusés :** Maryse LASQUELLEC (Pouvoir à Martine BARON), Aurélien MONNIER (Pouvoir à Thierry VITRE), Jean-Michel ROGER (Pouvoir à Marina AUBRY), Marie RAVASSARD (Pouvoir à Stanislas BOMME), Hugues GEFFRAY (Pouvoir à Aurore MICHEL)

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Secrétaire de séance :** Marina AUBRY

**Date de convocation :** 22 novembre 2021

**Date d'affichage :** 22 novembre 2021

**OBJET : Intervention préalable de Madame Magalie BONIC, Responsable du Recensement de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres concernant la Campagne de Recensement 2022**

Madame Magalie BONIC présente la campagne de recensement qui aura lieu du 20 janvier jusqu'au 19 février 2022 pour les communes de Les Touches, Casson, Notre dame des Landes et Vigneux de Bretagne.

Le recensement a plusieurs objectifs :

- Définir les politiques publiques nationales
- Etablir la contribution de l'Etat au budget des communes
- Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal
- Ouvrir de nouveaux commerces et construire de nouveaux logements

Comment les usagers sont-ils recensés ? La campagne de recensement a lieu tous les 5 ans. Chaque usager est informé en amont par un courrier et remplit par la suite un questionnaire papier ou via Internet. Si ce

questionnaire est rempli via Internet, la procédure est terminée ; si celui-ci est complété par courrier, l'agent recenseur fixe un rendez-vous pour récupérer le document en main propre.

Frédéric BOUCAULT souhaite connaître comment les chiffres de la population ont été calculés pour l'année 2021 – année hors recensement ?

Magalie BONIC explique que les chiffres englobent plusieurs données : celles du recensement réalisé tous les 5 ans ; celles relatives aux taxes d'habitation et d'autres facteurs. Sur ces bases, l'INSEE effectue des extrapolations afin d'estimer l'évolution moyenne de la population. Selon l'INSEE, ces estimations sont plutôt fiables.

Exceptionnellement, la campagne prévue en 2021 a été décalée à début 2022 en raison du COVID.

Magalie BONIC rappelle que tout habitant doit se soumettre au recensement qui est obligatoire et déclaratif.

Elle confirme à Frédéric BOUCAULT que les données ne sont pas transmises à d'autres fins ou services (type impôts, ...).

La campagne pour la commune des Touches s'organisera comme suit :

- 4 agents recenseurs qui seront visibles et équipés de gilets et cartes officielles.
- 1 Elu référent pour la commune : Maryse LASQUELLEC
- 1 Agent référent pour la commune : Sylvie LERAY (avec une présence de Madame BONIC les lundis et jeudis matin aux Touches tout au long de cette période.)

Frédéric BOUCAULT : A partir de quand les résultats seront-ils connus ?

Magalie BONIC : Les chiffres issus du recensement seront disponibles quasiment dès la fin de la campagne à savoir mars 2022. Cependant, les chiffres officiels (et donc utilisables) seront annoncés 3 ans après la campagne soit en 2025.

Magalie BONIC précise que les personnes dites mobiles ne se font recenser que les 2 premiers jours de la collecte et ne peuvent pas être comptabilisés plusieurs fois sur différentes communes.

Thierry VITRE s'étonne que la collecte par Internet n'ait pas permis de réduire le temps de traitement des données ?

Magalie BONIC expose que les 3 ans entre la date de fin de la campagne et la publication des chiffres officiels permettent également de lisser les comptages sur l'ensemble du territoire.

Laurence GUILLEMINE conclut en précisant que la commune des Touches a la chance de voir la campagne de recensement gérée par la Communauté de communes Erdre et Gesvres et des agents spécialisés et formés au recensement.

## **OBJET : Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2021**

**Vote : Pour : 19 – Contre : 0 - Abstentions : 0**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 22 octobre 2021 et sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le Procès- Verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2021

**OBJET : Affectation des résultats 2020 (Annule et remplace la délibération du 09/04/2021)**

Vote : Pour : 19 – Contre : 0 - Abstentions : 0

Faisant suite à une erreur matérielle, Monsieur Bruno VEYRAND propose de corriger l'affectation des résultats de l'exercice 2020 pour le budget des locatifs sociaux comme suit :

**BUDGET GENERAL**

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
Report en section de fonctionnement (art 002)	1 728 081.32
Affectation en section d'investissement - recettes (art 1068)	350 386.82
<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	
Report en section d'investissement (art 001)	350 386.82

**BUDGET LOCATIFS BAS MONT**

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
Report en section de fonctionnement (art 002)	113 182.54
Affectation en section d'investissement - recettes (art 1068)	24 140.79
<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	
Report en section d'investissement - dépenses (art 001)	24 140.79

**BUDGET LOCATIFS SOCIAUX (rue du Maquis)**

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
Report en section de fonctionnement (art 002)	59 181.16
Affectation en section d'investissement - recettes (art 1068)	17131.23
<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	
Report en section d'investissement – dépenses (art 001)	17131.23

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

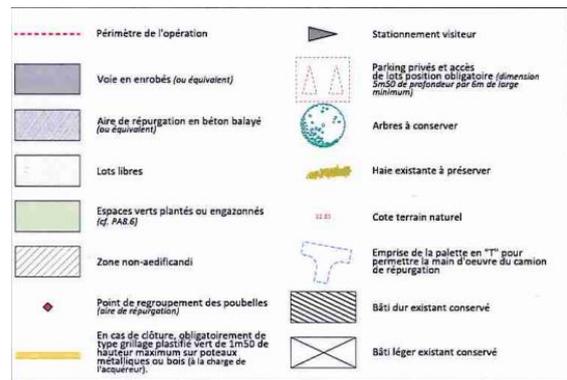
- **Décide** les affectations de résultats 2020 telles que présentées ci-dessus.

**OBJET : Dénomination des rues**

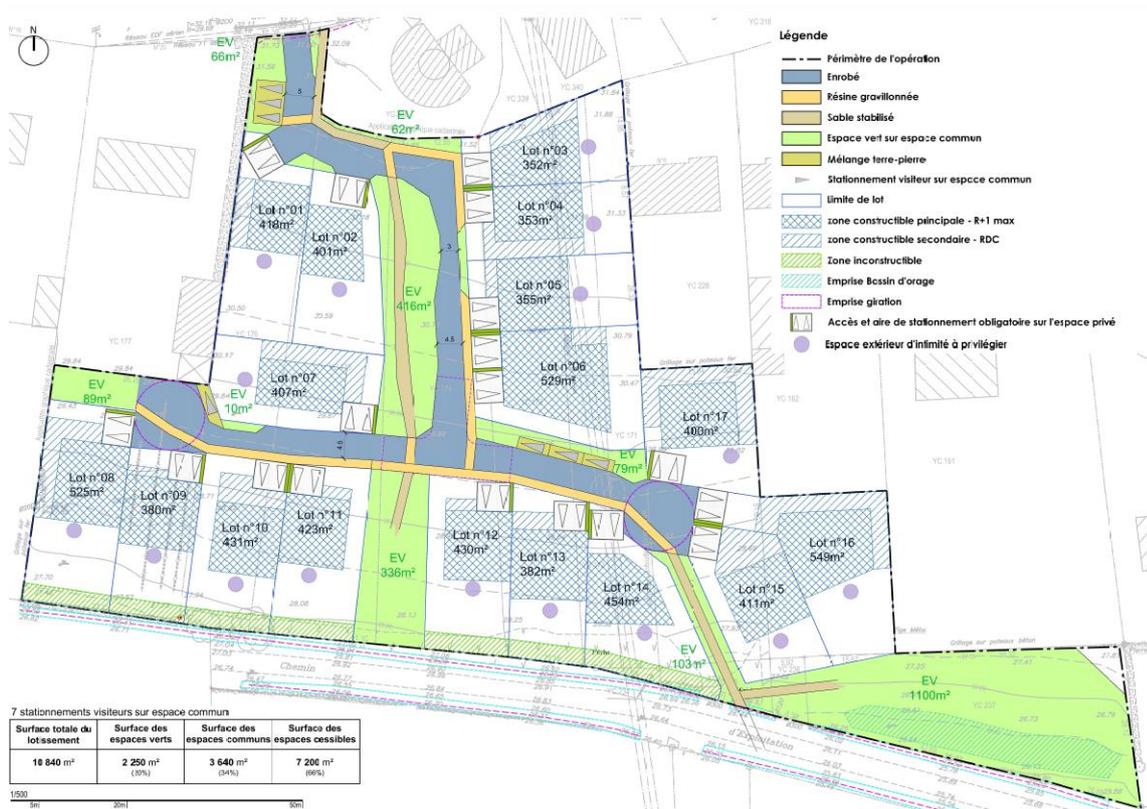
Vote : Pour : 19 – Contre : 0 - Abstentions : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'implantation :  
De l'extension du lotissement du Pont Orioux,



- Du futur lotissement L'Horizon (Le Moulin des Buttes),



Monsieur Stanislas BOMME, Adjoint à la voirie, propose les dénominations suivantes :

- IMPASSE DES VIGNES pour l'extension du lotissement du Pont Orioux 2,
- RUE CLAUDE GONORD (fondateur du Maquis de Saffré) pour le lotissement L'Horizon.

Laurence GUILLEMINÉ précise au Conseil que 2 lots sont déjà vendus au lotissement du Pont Orioux 2. Les services de la Mairie ont contacté la famille de Monsieur Claude GONORD afin de confirmer la possibilité d'utiliser son nom et cette dernière est très honorée qu'un nom de rue du lotissement L'Horizon lui soit dédié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les propositions de dénominations des rues telles que présentées ci-dessus.

**OBJET : Budget de fonctionnement école Moulin de juillet 2021-2022**

Vote : Pour : 19 – Contre : 0 - Abstentions : 0

Vu les articles L 212-4 et L 212-5 du code de l'éducation,  
Vu l'article L 1612-15 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que les dépenses de fonctionnement des écoles publiques constituent des dépenses obligatoires à la charge des communes,

**Il est proposé au conseil municipal de :**

- Maintenir les attributions de l'année scolaire 2020-2021 pour l'année 2021-2022
- Approuver le budget de fonctionnement ci-dessous :

Nature	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Prix unitaire	Total
Fournitures scolaires Art. 6067	5	120	40 €	4 800 €
		0	0 €	€
Voyages scolaires Art. 6574	5	120	13.93 €	1 671.60 €
Petit matériel Art. 60632	5	120	Forfait : 2 500 €	2 500 €
Arbre de Noël Art. 6574	5	120	5.14 €	616.80 €
<b>TOTAL</b>				<b>9 588.40 €</b>

Pour information, les budgets relatifs aux voyages scolaires et arbres de Noël sont identiques pour les 2 écoles (privée et publique).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le budget de fonctionnement de l'école publique « Les Moulins de Juillet » pour l'année scolaire 2021-2022 tel que présenté ci-dessus

**OBJET : Convention du service commun – Service Informatique**

Vote : Pour : 18 – Contre : 0 - Abstentions : 1 (Patrick CHOUPIN)

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2 ;  
Vu le projet de convention prévu à l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui encadre le fonctionnement du service commun ;  
Vu la Délibération N°201127-09 du 27 novembre 2021 ;  
Vu la Convention de Service commun Informatique de 2020 à 2023 ;  
Vu la saisine du Comité Technique en date du 6 septembre 2021 ;

Considérant que le service commun entre la Communauté de Communes Erdre et Gesvres et les communes de Saint Mars du Désert, Les Touches, Petit-Mars, Fay de Bretagne, Héric, Treillières, Vigneux de Bretagne, Sucé sur Erdre, Casson et Notre Dame des Landes présente pour celles-ci un double intérêt pour la bonne organisation des services, en permettant, d'une part, la mutualisation des compétences ouvrant la voie à une sécurisation et une harmonisation des systèmes d'information et de communication, et d'autre part, de mutualiser les coûts de fonctionnement ;

Considérant l'intégration de la commune des Nort sur Erdre à compter du 01<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Monsieur Bruno VEYRAND, Vice-président à la Communauté de Communes Erdre et Gesvres présente les éléments essentiels de la convention de service commun :

	Thématique	Services
Assistance Maintenance Matériels	Téléphonie fixe et mobile Copieurs multifonctions Audiovisuel	Assistance à l'utilisation Diagnostic et suivi de la relation avec le prestataire pour l'exécution du contrat de maintenance.
Sécurité Informatique	RGPD	Suivi de la relation avec le DPO
Gestion	Réunions et gestion internes à la collectivité	Réunions impliquant le service informatique Gestion des contrats de maintenance Suivi de l'activité (traitement des demandes)
Travaux	Courants faibles	Suivi des travaux de câblage et d'installation des équipements réseaux ou connectés aux réseaux, en relation avec les services technique de la collectivité
Gestion des commandes et du budget	Matériel / Système / Logiciel (hors logiciels mutualisés)	Définition du besoin Rédaction du cahier des charges
		<i>En relation avec le service commande publique :</i> Recherche de fournisseurs et Consultation Analyse des offres et classement des candidats

- Le service informatique recrute et gère les personnels qui réaliseront l'amélioration, l'entretien de l'architecture du parc informatique et l'assistance aux utilisateurs. Pour chaque collectivité, un technicien est désigné comme référent de la collectivité et assure les travaux d'infogérance. Cependant, le temps (% ETP) attribué à la collectivité correspond au temps forfaitaire de service réalisé par l'ensemble des ressources du service commun sur site ou à distance.

- La Commune versera annuellement une contribution correspondant aux charges liées au fonctionnement du service mis à disposition et supportées par la Communauté de communes Erdre et Gesvres. Les coûts forfaitaires seront répartis suivant la volumétrie du système d'information à entretenir (quantifié à partir du nombre de postes et de serveurs informatiques) auxquels s'ajouteront les coûts associés aux demandes spécifiques de la collectivité.

- L'administration du service commun informatique sera réalisée par un comité de suivi et un comité opérationnel.
- La convention est conclue pour une durée de 3 ans à partir du 2 janvier 2020.

Bruno VEYRAND indique que ce service commun est très pratique et a du sens pour la commune en termes de compétences techniques, mais également au niveau financier. En effet, la Communauté de communes Erdre et Gesvres prend en charge 80% du coût via la Dotation de Solidarité Communautaire.

Patrick CHOUPIN s'interroge sur le fait de valider une convention de partenariat qui existe déjà depuis 2 ans.

Bruno VEYRAND précise qu'à chaque intégration d'une nouvelle commune à ce service commun, la convention initialement signée perdure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention du service commun informatique telle que présentée au Conseil municipal ;
- **Autorise** Madame Le maire à signer ladite convention.

## OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vote : Pour : 19 – Contre : 0 - Abstentions : 0

Vu le précédent tableau des effectifs,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2021 fixant le tableau des effectifs communaux,

Vu le recrutement d'un agent technique (service restauration scolaire) en CDD visant à conforter l'équipe de restauration scolaire et pallier l'absence d'un agent titulaire

Madame le Maire précise qu'habituellement, la collectivité fait appel à l'ANCRE (association d'insertion) pour des remplacements ponctuels, notamment sur le service restauration scolaire). Toutefois, compte tenu du contexte actuel et du manque de candidats, l'ANCRE n'est pas en mesure de répondre actuellement à nos besoins.

Une personne doit donc être recrutée directement par la commune via un contrat à durée déterminée, nécessitant la création d'un poste d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Crée** 1 poste d'adjoint technique TNC (0.29 ETP)
- **Fixe** comme annexé à la présente, le tableau des effectifs à compter de ce jour

## Questions diverses

### A – ILOT LEBOT – Mission SOLIHA (Laurence GUILLEMINE)

Le projet de réhabilitation de l'ILOT LEBOT est un dossier qui perdure depuis la fin de l'ancien mandat. Voici l'historique de ce dernier :

- 2014 : Acquisition du bâtiment via un portage foncier de la CCEG pour établir le futur pôle médical.

- 2018 : Le Conseil municipal décide que le pôle médical sera implanté dans la mairie actuelle. L'Ilot Lebot est confié à SOLIHA pour la réhabilitation du bâtiment en 3 logements sociaux dont 2 pour des personnes âgées.
  - Les études sont lancées par SOLIHA. La commune, en parallèle, lance une procédure d'échange de terrains avec le boulanger.
  - 2020 : Année bousculée par la COVID-19. SOLIHA a revu ses estimations et sollicité un financement complémentaire de la commune. Le conseil municipal valide cette augmentation.
  - Septembre 2021 : SOLIHA revient vers la collectivité en indiquant que l'estimation proposée est finalement sous-évaluée ; les travaux sont plus conséquents ; un changement de taux de TVA et une augmentation des coûts des matériaux sont également à prendre en compte et rendent le projet financier difficile à réaliser.
- Faisant suite à ces constats, SOLIHA souhaite se désengager du dossier.

Laurence GUILLEMINE regrette ce désengagement car ce projet était très important pour la municipalité notamment au sujet de la mise en place des logements seniors en cœur de bourg. Les commissions bâtiments/CCAS va se saisir du dossier pour réfléchir au devenir du bâtiment.

Plusieurs interrogations ont découlé de cette information :

Aurélien LEDUC : N'y a-t-il pas de pénalités de désengagements ?

Thierry VITRE : Quels sont leurs arguments ?

Laurence GUILLEMINE indique que SOLIHA conserve à sa charge les frais d'étude déjà engagés (soit environ 25 000€). La société étant spécialisée dans la construction plutôt que la réhabilitation de bâtiments, le manque d'expérience peut expliquer la sous-évaluation du coût des travaux.

Elle précise qu'au regard du coût global de rénovation du bâtiment, le projet tel qu'envisagé n'est plus raisonnable : on ne peut justifier l'engagement d'autant de fonds publics (collectivités ou associations) pour la création de seulement 3 logements.

La réflexion à mener rapidement par les commissions est désormais de savoir s'il est préférable de revendre le bâtiment ou de le conserver (dans ce cas dans quel but et sous quel délai afin d'éviter un risque de détérioration) ?

## **B – PROJET DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU PARC EOLIEN (Extension du Parc Nord) DE JOUE SUR ERDRE (Laurence GUILLEMINE)**

Le parc éolien Nord Les Touches existant est actuellement relié via le nord de la commune jusqu'à Nort sur Erdre. La commune des Touches avait donné un avis favorable à l'extension du parc en 2019 (enquête publique) avec un raccordement via le même chemin.

Cette semaine, la collectivité a été alertée de la réalisation de marquages/repérages pour assurer le raccordement électrique du parc (ligne 20 000 volts) via la départementale, au niveau de La Chère et La Bonnœuvre. La commune n'a pas été informée en amont de ces interventions.

La Mairie des Touches a pris contact avec la société du parc éolien qui indique que le tracé du raccordement a changé et que des demandes d'autorisation de travaux seront faites ultérieurement. Laurence GUILLEMINE informe le Conseil municipal qu'elle ne donnera pas son accord pour ces travaux qui ne respectent pas les informations prévues dans l'enquête publique et qui peuvent constituer un risque pour les riverains de La Chère. Un courrier sera rédigé et adressé en ce sens la semaine prochaine à la société gestionnaire du parc éolien, à Enedis et au Conseil départemental.

La parole est donnée aux représentants du Collectifs de riverains « CHERE 20 000 volts » présents dans le public :

Madame ROBIN : « Monsieur HOUSSAIS (Conseil Départemental) aurait déjà donné son accord pour le passage sur la départementale. »

Monsieur FRENAIS : « Les travaux de raccordement ne se feront que sur la départementale. ENEDIS s'affranchit souvent de l'accord des communes. Le câble 20000 Volt va passer à 50 mètres d'une maison d'habitation, d'une exploitation agricole et à proximité de canalisations d'eau ».

Madame ROBIN : « Nous sommes venus chercher du soutien de la commune. Nous venons au nom de tout le village. Quid du respect de l'enquête publique ? Des retours commencent également à se faire sur les conséquences médicales des hommes et des animaux (notamment à Nozay et dans d'autres départements) »

Après demande de Laurence GUILLEMINE, il est confirmé que 3 à 4 maisons individuelles dont 1 exploitation se situent à proximité immédiate de la ligne envisagée.

Il est précisé à Frédéric BOUCAULT qu'à ce jour, la municipalité ne dispose pas encore des tracés via la RD mais uniquement des marquages au sol établis pour repérer les réseaux.

Monsieur FRENAIS : « L'enquête publique et le dossier technique sont très complets sur les éoliennes mais rien n'est précisé sur la ligne électrique. »

Stanislas BOMME indique que le début de la ligne envisagée est sur une voie communale et que la commune des Touches pourra bloquer les travaux sur ce point.

Madame ROBIN : « La commune de Joué sur Erdre devra également bloquer ce projet. »

Éric GROLLEAU est très inquiet car tous les réseaux de sa maison passent à proximité.

Laurence GUILLEMINE conclut en confirmant le soutien du Conseil municipal au Collectif et remerciant les usagers pour avoir alerté la commune de cette problématique. La collectivité s'engage à contacter directement le département ; INERSYS et ENEDIS.

## **C - DECISIONS DU MAIRE**

La consultation relative à la maîtrise d'œuvre pour le pôle médical est lancée depuis le 02 novembre 2021. Dans ce cadre, 11 candidatures ont été réceptionnées.

Parmi ces 11 candidatures, 5 sont sélectionnées avec une prise en compte de la démarche dans le domaine du développement durable. La date limite de dépôt des offres pour ces 5 candidats est fixée au 17/12/2021.

## **D - RESEAU DEVELOPPEMENT DURABLE (Floranne DAUFFY et Aurélien LEDUC)**

Présentation lors de la dernière réunion du réseau d'un Atlas de la biodiversité réalisé à Clisson en lien avec la Ligue de protection des oiseaux. L'objectif de cet atlas est de sensibiliser le grand public, d'identifier les pôles de biodiversité qui permettent également d'orienter les projets sur un territoire. Il est important de noter que l'Atlas a pour vocation d'être intégré au PLUi.

La question posée au réseau Développement Durable est de savoir si la CCEG ou d'autres communes du territoire seraient intéressées pour mettre en œuvre ce dispositif ?

Bruno VEYRAND relève que le PLUi implique qu'il n'y aura plus aucun projet sur les espaces agricoles. Quel est donc l'intérêt de faire un atlas sur tout le territoire de la commune ? Est-il possible de le réaliser uniquement sur le bourg ?

Aurélien LEDUC confirme que le périmètre serait à prédéfinir en amont de l'étude.

## E – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal est programmé à la date du 17 décembre 2021 à 20H00.

- *Clôture de la séance à 22h30*

**Aubry M.**

**Baron M.**

**Bomme S.**

**Boucault F.**

**Choupin P.**

**Dauffy F**

**Dourneau A.**

**Geffray H.**  
*Excusé*

**Guillemine L.**

**Lasquellec M.**  
*Excusée*

**Leduc A.**

**Leduc M.**

**Michel A.**

**Monnier A**  
*Excusé*

**Ravassard M.**  
*Excusée*

**Roger J-M.**  
*Excusé*

**Scheffer M.**

**Veyrand B.**

**Vitre T.**